



Droit du père sur l'avortement

Par **lapuce90**, le **08/08/2009** à **15:22**

Bonjour,rnrnUn couple qui viens de se séparer depuis peu, la femme annonce a l'homme qu'elle est enceinte. L'homme ne souhaite pas garder l'enfant sachant que le couple n'est plus. Si la femme décide de garder l'enfant, qu'elles sont les obligations de l'homme s'il refuse de reconnaître l'enfant ? L'homme as t-il la possibilité d'exigé l'avortement sachant que la femme est instable (pour le bien du nouveau né)?

Par **making26**, le **09/08/2009** à **10:37**

Je n'apporte pas de réponse mais souhaite juste signaler que je suis exactement dans la même situation que vous, A un détail près, car dans mon cas un facteur en plus est à prendre en compte, la vengeance de mon ex-amie. Une réponse serait la bienvenue, cette situation est intolérable. Merci d'avance à tous ceux qui pourront répondre